



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Relevé de conclusions de la négociation préalable à l'alerte sociale
pour la période du 5 octobre 2026 au 26 mars 2027 FSU-SNUipp**

Dans le cadre de la réglementation relative à la négociation préalable, la Fédération syndicale unitaire - Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et Pegc (FSU-SNUipp) a informé Monsieur le ministre de son intention de déposer un préavis de grève pour la période du 5 octobre 2026 au 26 mars 2027.

Le directeur général des ressources humaines du ministère chargé de l'éducation nationale a invité la FSU-SNUipp à prendre part à une réunion de négociation préalable organisée **le 17 septembre 2026 à 16h30**.

Participent à la négociation :

- **pour l'administration** : Sophie REYNES, cheffe de service de l'appui au pilotage et des ressources (DGRH-E), Marine LAMOTTE d'INCAMPS, cheffe de service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire (DGRH-B), Stéphane JACOB, adjoint au sous-directeur des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale (DGRH-B2), Erwan COUBRUN, sous-directeur des programmes budgétaires (DGESCO-B1), Catherine ALBARIC DELPECH, sous-directrice des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques (DGESCO-A1), Reinold MASURE, chef du bureau de l'école inclusive (DGESCO C2-1), Kaldia KECHIT, cheffe du département du dialogue social (DGRH-E2), Xavier SUELVES, chargé de mission département du dialogue social (DGRH-E2), Rui RODRIGUES, chargé d'études département du dialogue social (DGRH-E2), Marjolaine CASSEZ, chargée d'études département du dialogue social (DGRH-E2).

- **Pour la FSU-SNUipp** : Marie-Hélène PLARD, Fabienne PASQUIER, Aurélie BERGERON

1. Bâti scolaire

La **FSU-SNUipp** demande un plan ambitieux d'adaptation et d'atténuation, qui passe par un plan pluriannuel d'investissements de l'Etat pour soutenir les collectivités.

Au sein de notre ministère, la **FSU-SNUipp** demande la mise en oeuvre des préconisations du rapport adopté à l'unanimité en mars par le Conseil Supérieur de l'Education, à commencer par la création d'un Observatoire national de l'adaptation du bâti scolaire au Climat et à l'Écologie.

La FSU-SNUipp rappelle que la température n'a pas baissé dans les écoles, et que certaines ont de nouveau subi des événements caniculaires dès la rentrée. Elle demande également une réponse sur la reprise de 40 millions sur les 56 prévus pour le plan d'urgence.

La FSU-SNUipp demande des engagements pour que le plan canicule intègre un cadrage national réglementaire permettant de protéger l'ensemble des personnels et des élèves : mesures générales prévues selon les niveaux de vigilance de Météo-France, mesures claires pour les personnels vulnérables, évaluation des risques liés à la chaleur, conformément aux dispositions du Code du travail renforcées par le décret de mai 2025.

La FSU-SNUipp rappelle la situation des DROM, avec une chaleur importante et humidité ne permettant pas de travailler correctement au regard de l'état du bâti scolaire. La FSU-SNUipp rappelle également les problèmes d'approvisionnement en eau dans les écoles des Antilles. Elle demande un plan de construction et de rénovation des écoles.

Le ministère accorde une attention particulière à l'adaptation au changement climatique des écoles et des établissements scolaires. Il travaille avec le ministère de la Transition écologique et la Banque des territoires à la mise en œuvre du plan national de rénovation des sites scolaires. Conformément aux articles L. 212-4, L. 213-2 et L. 214-6 du code de l'éducation, les communes sont responsables des écoles, les départements des collèges et les régions des lycées. Ces collectivités assurent notamment leur construction, reconstruction, extension, équipement, fonctionnement et les grosses réparations.

L'État accompagne les collectivités territoriales au moyen de plusieurs dispositifs d'ingénierie et de financement. Le Fonds vert bénéficie d'une enveloppe de 674 M€ en autorisations d'engagement pour 2026 et a financé, entre 2023 et 2025, 3 588 projets de rénovation de sites scolaires pour un montant de 936,3 M€. Le programme ÉduRénov, porté par la Banque des territoires, prévoit sur cinq ans 58 M€ d'ingénierie et 2,5 Md€ de prêts. Au 1er septembre 2026, il avait accompagné 6 967 projets, pour 30,5 M€ d'ingénierie engagés et 1,39 Md€ de prêts financés. Ces montants correspondent aux aides et prêts mobilisés depuis le lancement du programme en 2023 et non au coût net supporté par les collectivités ni au coût global des projets.

Le ministère souligne la nécessité de prendre des mesures immédiates et durables face à la multiplication des épisodes de forte chaleur, afin de protéger les élèves et les personnels et d'assurer la continuité du service public d'éducation. Le plan d'urgence lancé par le Gouvernement le 26 juin 2026 vise à préparer les sites les plus exposés aux canicules et à soutenir les collectivités dans leurs travaux. Il prévoit une prise en compte renforcée du confort d'été dans le Fonds vert, notamment grâce à l'éligibilité de solutions actives performantes comme les pompes à chaleur réversibles, un audit technique gratuit du confort d'été pour 2 500 sites prioritaires dans le cadre d'ÉduRénov, ainsi que deux dispositifs EDF consacrés à des mesures d'urgence et à des solutions durables. Une première phase de recensement menée par les académies et achevée à la mi-juillet a identifié 2 500 sites prioritaires pouvant bénéficier des aides d'urgence de l'État et de la Banque des territoires. Une seconde phase, conduite avec les collectivités territoriales et dont les premiers résultats sont attendus à l'automne 2026, permettra d'identifier les sites nécessitant des travaux structurels d'adaptation ou de rénovation et de mieux cibler les aides existantes.

2. Moyens pour l'école publique

La **FSU-SNUipp** demande un budget pour 2027 avec les créations d'emplois nécessaires pour rattraper le retard de l'école publique française : abaissement des effectifs par classe, création d'emplois alloués au remplacement comme aux RASED, amélioration du régime de décharges de toutes les directions d'écoles, augmentation des salaires des personnels des écoles...

La **FSU-SNUipp** demande des moyens pour une inclusion scolaire réussie et à la hauteur de l'ambition affichée (accompagnement, orientation, matériel, soins...).

La **FSU-SNUipp** demande un bilan national mais aussi local, partagé et étayé des retours de l'expérimentation initiée dans 18 départements avant toute généralisation de l'expérimentation sur la carte scolaire, ainsi que l'association des organisations syndicales représentatives à toutes les discussions au niveau local.

Au regard du calendrier d'élaboration du budget, **le ministère** ne peut se prononcer sur le contenu du PLF 2027. Il rappelle cependant que la priorité donnée au premier degré s'est poursuivie et s'est renforcée au cours des derniers exercices budgétaires. Exprimé en nombre moyen d'élèves par classe, l'enseignement primaire a accueilli 21,10 élèves par classe en moyenne à la rentrée 2025 contre 23,2 élèves par classe en moyenne en 2017. Ce chiffre diminuera encore à la rentrée 2026 pour atteindre son plus bas niveau historique. **Le ministère** souligne que le taux d'encadrement en France est en constante amélioration dans tous les types de territoires, tandis que la moyenne OCDE reste globalement stable.

Concernant la rémunération, **le ministère** rappelle que le dispositif « aides carburant », dispositif interministériel, est maintenu. **Le ministère** informe également qu'un travail d'homogénéisation des modalités de gestion de l'ISSR est en cours avec la DAF.

L'accompagnement de l'école inclusive reste une priorité ministérielle. **Le ministère** rappelle que depuis 2017, le nombre d'élèves en situation de handicap a augmenté de 60 % ; le nombre de personnels AESH a lui augmenté de 70 %. Plus généralement, **le ministère** rappelle que les moyens mobilisés pour l'école inclusive sont en forte augmentation avec plus de 5 000 postes supplémentaires entre 2017 (39 192 postes spécialisés) et 2025 (44 218 postes spécialisés) en plus des créations de postes d'AESH (création de 38 374 postes d'AESH depuis 2017). **Le ministère** a également présenté un bilan des pôles d'appui à la scolarité (PAS) aux organisations syndicales le 15 septembre 2026.

Concernant l'expérimentation menée dans 18 départements, **le ministère** rappelle que le ministre a présenté un point d'étape aux organisations syndicales lors de l'atelier sur la démographie scolaire du 10 septembre.

3. Direction et fonctionnement de l'école

Pour la **FSU-SNUipp**, la situation actuelle n'est plus tenable : les directeurs et directrices d'école sont mis sous tension par l'institution, alors que celle-ci est responsable de leur santé au travail. Les conséquences de la cyberattaque et plus généralement les dysfonctionnements majeurs de l'application Onde ont rendu la rentrée particulièrement complexe. A cela s'ajoute la mise en œuvre du référentiel métier publié contre l'avis unanime des organisations syndicales représentatives, qui amplifie les responsabilités tout en faisant perdre le sens de la fonction. La **FSU-SNUipp** renouvelle sa demande immédiate de groupes de travail sur le fonctionnement démocratique de l'école : la direction (décharges, responsabilités), la création d'emplois d'aide au fonctionnement de l'école, et le respect de la professionnalité enseignante.

Le ministère est conscient des difficultés de fonctionnement de l'application Onde V2 et de la charge de travail supplémentaire engendrée pour les directions d'école. Sur le plan national, le système connaît une situation normalisée : 96 % des effectifs sont remontés. Concernant les académies de Toulouse et de Nantes, les effectifs sont remontés à 70 %. Le ministère souligne qu'à présent, les opérations de maintenance peuvent être anticipées et annoncées à l'avance. La demande d'un temps de décharge supplémentaire octroyée pour compenser les conséquences de la cyberattaque sera remontée au ministre.

Concernant l'exercice de la direction d'école, **le ministère** estime que le référentiel métier permet d'affiner les compétences du métier de directeur.

4. Le respect de la professionnalité enseignante

Pour la **FSU-SNUipp**, le pilotage pédagogique autoritaire, ayant pour clef de voûte les évaluations nationales, s'exacerbe. Les dispositifs de contrôle des métiers de l'enseignement (formations imposées, résidences pédagogiques...) se multiplient au détriment de la liberté pédagogique, instaurant de plus en plus une logique de tri et de mise en concurrence. La **FSU-SNUipp** demande le respect de nos professionnalités et une confiance aux équipes.

La **FSU-SNUipp** réaffirme son soutien aux enseignants qui refusent de se soumettre à ces contraintes et a insisté sur la nécessité de permettre aux équipes de gérer librement leurs obligations réglementaires de service en fonction des besoins spécifiques de leurs élèves.

Le syndicat exige la fin des APC ainsi que la suppression des évaluations nationales, qu'il considère comme des outils de contrôle plutôt que des leviers pédagogiques.

Deux annonces récentes ont particulièrement suscité l'inquiétude du syndicat. La première concerne le questionnaire sur les violences sexuelles et sexistes envers les mineurs. Bien que la **FSU-SNUipp** soutienne sans réserve la nécessité d'offrir aux victimes des espaces d'écoute et d'accompagnement, elle a exprimé de vives réserves sur la méthode retenue. En effet, l'absence de formation préalable des équipes et le caractère anonyme du questionnaire pourraient, selon elle, rendre l'outil dangereux, voire contre-productif.

La **FSU-SNUipp** demande une formation approfondie et généralisée des enseignants sur les violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'un accompagnement par des professionnels (infirmiers, travailleurs sociaux) capables d'intervenir auprès des élèves.

La seconde annonce porte sur l'obligation d'organiser des commémorations pour le 11 novembre. Le syndicat s'y oppose fermement, estimant que cette obligation est incompatible avec le contexte actuel, marqué par des pressions politiques locales.

Le ministère précise que la circulaire du 2 juillet 2026 relative aux orientations pédagogiques pour la formation continue des professeurs du premier degré a été élaborée en concertation avec les organisations syndicales, dont la FSU-SNUipp, et que des améliorations y avaient été intégrées à la suite de leurs demandes.

Le ministère souligne que la circulaire garantit désormais que les formations ne seront pas imposées sans échange préalable. Elle insiste sur l'importance de la concertation, du dialogue et de la construction collective d'un plan de formation, qui doit à la fois s'appuyer sur les résultats de l'école et prendre en compte les souhaits des enseignants. Par ailleurs, **le ministère** confirme qu'un travail est actuellement en cours sur l'assouplissement de l'utilisation des 108 heures, en lien avec les syndicats. Une nouvelle réunion est prévue la semaine prochaine pour poursuivre ces discussions.

Enfin, **le ministère** réaffirme que les textes concernant le référentiel des directeurs et la formation, sont conçus dans le but de respecter et de soutenir la professionnalité enseignante, que ce soit pour les directeurs d'école ou pour les enseignants.

Le ministère précise, s'agissant des violences sexuelles et sexistes, que le ministre s'est longuement exprimé ce matin en CSE sur la question du questionnaire. Interrogé par les

organisations syndicales présentes, il a détaillé les raisons de sa demande ainsi que les travaux en cours sur ce sujet.

5. AESH

La situation des AESH est toujours la même et les annonces de titularisation d'une infime partie des AESH sont inacceptables. La **FSU-SNUipp** demande la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour tous les AESH.

Bien que le sujet ait déjà été abordé récemment, il reste une priorité absolue. Le groupe de travail prévu le 23 septembre a été reporté à une date ultérieure. Le syndicat espère que ce report ne sera pas indéfini et que les discussions reprendront rapidement.

Les échanges doivent se concentrer exclusivement sur les conditions de travail et les droits des AESH. Depuis plus de deux ans, le syndicat attend la mise en place d'un groupe de travail sur le cadre de gestion des AESH, une attente qui devient critique. En effet, l'organisation administrative actuelle est chaotique, comme en témoigne la non-application des journées de fractionnement dans plusieurs académies, alors que celles-ci relèvent du droit commun.

La situation est d'autant plus préoccupante que les AESH subissent une précarité croissante, notamment en raison du report répété de la subrogation. Ce dernier entraîne des trop-perçus qui placent les accompagnants dans des situations financières intenable. La **FSU-SNUipp** demande donc à l'administration d'intervenir activement auprès de la fonction publique pour accélérer la mise en œuvre de la subrogation et ainsi améliorer immédiatement les droits et les conditions de travail de ces professionnels.

Le ministère informe que le groupe de travail initialement prévu le 23 septembre concernant les AESH est reporté.

Le ministère rappelle les deux premiers groupes de travail organisés au 2^{ème} trimestre 2026, ainsi que les réunions bilatérales avec chaque organisation syndicale représentative au cours de l'été 2026. À l'issue de ces échanges, l'objectif, partagé avec chaque organisation syndicale, est de poursuivre la réflexion sur la création d'un statut des AESH.

Le ministère confirme que la subrogation constitue un sujet prioritaire, traité au niveau interministériel sous l'impulsion de la DGAFP. Il souligne les nombreux signalements transmis pour relancer ce dossier. Cependant, la mise en œuvre de cette mesure se heurte à des difficultés techniques et organisationnelles, notamment en raison de problématiques liées aux systèmes d'information. Ces obstacles concernent à la fois l'application de paie relevant de la DGFIP et les interconnexions avec le système de l'assurance maladie. La subrogation reste une priorité clairement identifiée, tant par le ministère que par la DGAFP, qui œuvrent à sa résolution.

S'agissant du cadre de gestion des AESH, le ministère confirme qu'il n'existe aucune volonté de l'administration de retarder la tenue de ce groupe de travail. Il se déroulera une fois les arbitrages intervenus.

A l'issue de la négociation, le syndicat maintient son préavis de grève pour la période concernée.

La cheffe de service de l'appui au pilotage
et des ressources

Sophie REYNES

La FSU-SNUipp

Marie-Hélène PLARD
Fabienne PASQUIER
Aurélie BERGERON